

Coopération au développement avec l'Afrique du Sud

1999/0070(COD) - 21/04/1999

La commission a adopté un projet de rapport de M. Raimondo FASSA (ELDR, I) sur la proposition législative de la Commission fixant les objectifs et priorités de la coopération de l'UE au développement de l'Afrique du Sud. Le rapport rappelle les priorités suivantes: amélioration des conditions de vie et des services sociaux fondamentaux, soutien à la démocratisation et à la protection des droits de l'homme. Cela postule l'encouragement d'une saine gestion publique et l'implication de la société civile dans le processus de développement. Les amendements proposent que l'assistance soit étendue à l'intégration de l'économie de l'Afrique du Sud dans le marché mondial ainsi que la création d'emplois et le développement du secteur privé. Afin de prévenir toute retombée négative de l'accord de commerce UE-AS sur les pays membres de l'UPAA (Union pays de l'Afrique australe), une assistance financière supplémentaire devrait être apportée au Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland. Certains de ces fonds pourraient être avancés par le Programme européen de reconstruction et de développement. La Commission est invitée à procéder régulièrement à une évaluation des opérations financées par l'UE dans le but de s'assurer que les objectifs ont été atteints et à arrêter des lignes directrices destinées à accroître l'efficacité des opérations ultérieures. Ces rapports devront être transmis sur simple demande aux États membres, au Parlement européen et à l'Assemblée nationale sud-africaine.